

REVISION GENERALE DU PLU

Plan de zonage bis
1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/07/2024
arrétant les dispositions de la révision générale du PLU.

Fait à Râches,
Le Maire,



Réalisé le : 02/07/2024

ARRETE LE : 05/07/2024
APPROUVE LE : XXXXXXXX



Légende

- Zonage du PLU
- Linéaire de cours d'eau et de fossé à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- ZNIEFF de type 1
- Remontées de nappes :**
 - Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
 - Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Contexte :**
 - Surfaces en eau

